La Lettre d'Arvert

n°51 - juillet 2010
Bulletin Municipal

23 et 24 Mai
ARCES SUR GIRONDE

Foire aux fleurs

Création de la Commune d'ARVERT

29 Mai

Fête de la nature et des voisins...

... animée par le groupe folklorique "Les Efournigeats"

BONNES VACANCES

Sommaire

Le Mot du Maire	p.2
Infos municipales	p.3 à 9
Les Ecoles	p.10
Echos de la Commune	p.11
Evènements de la Commune	p.12-13
Office de tourisme	p.14
Développement durable	p.15
Sivom - Jeunesse	p.16
Foyer rural	p.17
Associations	p. 18 à 21
Manifestations	p.22
Etat Civil	p.23
A votre service	p.24

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 05 46 36 40 36
  Fax : 05 46 36 43 22
  E-mail : mairie@ville-arvert.fr
- Gendarmerie : 17 ou 05 46 36 11 43
- Pompiers : 18
- SAMU : 15 ou 05 46 27 32 15
- la Crèche : 09 79 57 95 38
  ou 05 46 47 17 34
- Relais assistante maternelle
  05 46 36 69 77
- Ecole primaire : 05 46 36 45 08
- Ecole maternelle : 05 46 36 45 09
- Centre aéré : 05 46 36 95 11
- La Poste : 05 46 36 41 90
  (fermée le samedi et le mardi après-midi)

Horaires d'ouverture Mairie

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 10 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à **17 h 30**
samedi de 8 h 30 à 12 h

Autres Permanences

- **Assistance Sociale :**
tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30
- **MSA :** 2e et 4e jeudis du mois
de 14 h à 15 h 30
- **Mission Locale :** :
2e et 4e jeudis du mois à 11 h

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En ce premier semestre 2010, notre territoire subit, lui aussi, les retombées de la crise économique toujours présente.

De plus, nos communes des bords de Seudre restent marquées par les blessures de la tempête Xynthia auxquelles vient s'ajouter un nouvel épisode de mortalité des jeunes huîtres : (ce qui pourrait alors annoncer la mise à mal d'un pan de notre économie locale !)

Après avoir réussi en collaboration avec le Conseil Général l'aménagement de la RD 268 dans la traversée de Dirée, la commune d'Arvert poursuit, les travaux de voirie en particulier dans le domaine des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal a décidé de démarrer l'aménagement du Centre Bourg

- début septembre, la construction de Halles –face au centre commercial- sous lesquelles les marchés (mercredi et samedi) pourront se tenir

- avec la rénovation des parkings (dans l'attente du réaménagement de l'ex-RD 14 dans la traversée de votre commune)

- avec la réalisation d'un pôle Santé et commerces en collaboration avec les services et commerces concernés

D'autre part, après s'être dotée d'un site Internet (www.arvert.fr), la commune vient de re-créer, avec l'appui des acteurs économiques, un Office de Tourisme. D'ores et déjà, en dehors de ses missions de base (accueil, infos, animations,), il propose des découvertes du marais doux, des marais ostréicoles et de leurs activités propres.

De plus, les acquisitions des terrains pour la réalisation d'une zone d'activités artisanales, aux Justices, ont été réalisées par la Communauté d'Agglomération qui s'emploie actuellement à l'élaboration de l'aménagement et des accès.

Nous souhaitons que l'été, porteur d'espoirs multiples, voit l'accomplissement des projets individuels et collectifs sous un soleil radieux.

Michel PRIOUZEAU
Maire d'Arvert

Permanences du Maire et de ses Adjoints

Monsieur Michel PRIOUZEAU : SUR RENDEZ-VOUS (uniquement)

Monsieur BAUD Yvan (projets d'aménagement-communication et citoyenneté)	LUNDI	de 10h à 12h
Madame MARC Sylvie (urbanisme-économie-communication et citoyenneté)	MARDI	de 10h à 12h
Monsieur CHAGNOLEAU Guy (espaces verts-voirie et réseaux-agriculture)	MERCREDI	de 10h à 12h
Monsieur BRIANT Michel (patrimoine-ports-forêt-cimetière)	JEUDI	de 10h à 12h
Madame AUBIER Christiane (affaires scolaires-CCAS-intergénération)	VENDREDI	de 10h30 à 12h
Monsieur LAMBERT Bernard (animation-sports-loisirs)	SAMEDI	de 10h à 12h

BUDGET

Au cours de sa réunion ordinaire du 25 mars 2010, le Conseil Municipal, d'une part, a approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2009 du budget communal et des budgets annexes.
D'autre part, il a voté – à l'unanimité – les différents budgets primitifs de la commune. Ces budgets avaient été examinés par la commission des finances à partir des propositions des autres commissions ou groupes de travail (en particulier, travaux bâtiments, voirie, ports ostréicoles ; personnel ; écoles ; fêtes, animations ; ...)
Chacun de ces budgets se décompose en section de fonctionnement et section d'investissement

Ci-dessous le compte de résultats de l'année 2009 et le budget prévisionnel 2010 de la section de fonctionnement.

RECETTES de FONCTIONNEMENT		Résultats 2009	Prévisionnel 2010
70	produits des services	88 771,08	89 160,00
73	impôts et taxes	842 757,61	902 467,00
74	dotations - subventions	870 339,97	883 553,16
75	autres produits	13 554,00	6 598,00
13	atténuation de charges	8 813,10	
Total des recettes de gestion courante		**1 824 235,76**	**1 881 778,16**
76	Produits financiers	26,41	
77	Produits exceptionnels	50 555,40	
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 874 817,57**	**1 881 778,13**

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		Résultats 2009	Prévisionnel 2010
11	Charges à caractère général	503 781,16	481 900,00
12	Charges de personnel	757 483,19	796 434,12
65	Autres charges de gestion courante	181 709,90	174 104,00
Total des recettes de gestion courante		**1 442 974,25**	**1 452 438,12**
66	Charges financières	61 816,47	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	90,30	
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 504 881,02**	**1 512 538,12**

Part affectée au financement des investissements	369 936,55

Il est à noter que les dépenses prévues pour 2010 ont été volontairement limitées (+ 7657.10 € soit + 0.31 %) ce qui permet de dégager un report en investissement plus important (+ 24 502.66 € soit + 15.98 %).

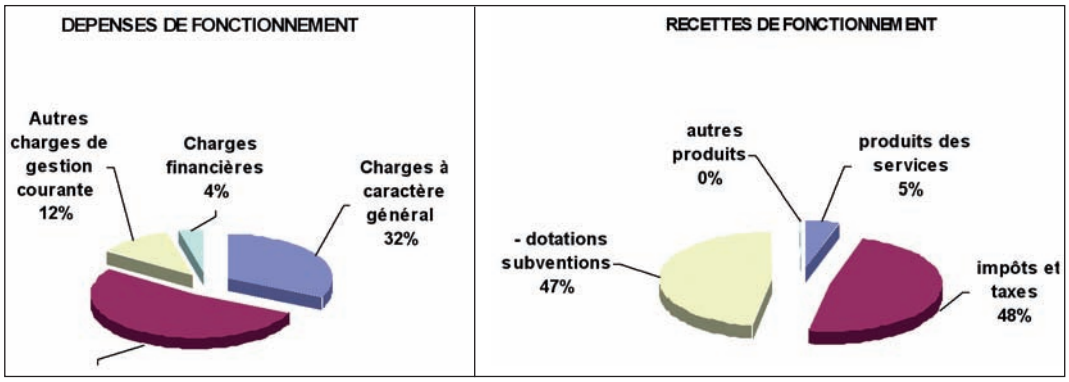

LES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF

Les investissements budgétisés expriment les intentions de programme pour l'année 2010, sachant que sont comptabilisées les nouvelles prévisions budgétaires pour les nouvelles réalisations et le report des dépenses liées aux travaux non achevés en 2009.

opération	dépenses	nature
127- écoles	5 900,00	stores et chauffage
131 - voirie générale	310 166,00	rues des Bergères, des Aigrettes,du Maine Violleau rues du Petit Paris, du Canal, des Tonnelles rue des Petits Commerces allées d'Euse et d'Arse
179- salle des fêtes	104 400,00	agrandissement cuisines
150 - mairie	16 348,00	réseau informatique, modification de l'accueil
185 - stade	5 600,00	réfection clôture, acquisition buts
191 - bibliothèque	130 000,00	acquisition bâtiment

opération	dépenses	nature
200 - ateliers municipaux	41 228,00	acquisition tractopelle, niveau laser
202- restaurant scolaire	6 900,00	renouvellement matériel
203 - salle des sports	1 400,00	isolation de la salle de danse
204- temple	12 200,00	remplacement des huisseries
205 - éclairage public	57 500,00	rues du Littoral, du Moulin, Petits Commerces rues de la Beaune et de Bellevue
206 - parc des loisirs	8 000,00	rénovation des jeux d'extérieur
209 - cimetière	1 500,00	création de l'ossuaire
212 - centre bourg	344 000,00	construction des halles et réhabilitation des abords
214 - construction de logements	73 976,90	aménagement voirie logements rue des Pierrières
217 - moulin rue des Lauriers	6 000,00	démolition maison
218 - office de Tourisme	5 400,00	réaménagement des bureaux
219 - jardins familiaux	2 500,00	acquisition terrains

LES AUTRES TRAVAUX PREVUS

Différents autres travaux sont prévus et seront réalisés :

- par les services techniques communaux :
  - busage de différents fossés
  - remplacement des bacs acier sur la toiture de l'école rue des Pierrières (en partie)
  - réfection des toilettes du local bouliste
  - aménagement des parterres au niveau du Moulin rue des Lauriers
  - accès pompiers sur le stade
  - cimetière : aménagement de l'ossuaire, du columbarium et surélévation d'un mur.
- par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau
  - renouvellement des conduites d'eau potable (rue du Piochet et rue de Bellevue) avec suppression des raccordements en plomb.
  - dans les prochaines années, il est prévu de renouveler la conduite d'alimentation du château d'eau (diamètre 500 mm).

Il est à noter que les réfections de chaussée sont programmées au fur et à mesure des renouvellements de conduite d'eau.

CONSEILS MUNICIPAUX

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Consultation des entreprises

Décision du Conseil Municipal du 27 Janvier 2010

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la halle couverte et l'aménagement de ses abords. Il rappelle que ce projet est la première réalisation de la restructuration et requalification de centre bourg. Cette construction doit être un point marquant pour identifier le centre « commercial » de la commune d'ARVERT.
Ce projet a fait l'objet d'un examen par la commission travaux réunie le 19 janvier 2010. Dans le dossier de consultation, il est prévu deux tranches:

1. Une tranche ferme concernant : la construction de la halle, la construction des locaux techniques, l'aménagement des espaces verts et des abords de la halle, l'aménagement d'un parking attenant
2. Deux tranches conditionnelles comprenant : la reprise du parking existant, la reprise de la rue dite de la place du Marché.
Il est précisé que ces tranches sont compatibles avec le projet d'aménagement d'ensemble prévu par le Conseil Municipal. Une procédure d'appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée doit être lancée, conformément aux articles 28 du Code des Marchés Publics. Le montant estimatif des travaux par tranche est le suivant : démolition : **20 000€ HT**, VRD et espaces verts autour de la halle : **302 802,10€ HT**, locaux communs ou techniques : **119 112,20€ HT**, halle : **239 646€ HT.** Le montant total de la tranche ferme est de **681 560,03€ HT.** Monsieur le Maire précise qu'interviendront lors des prochains conseils municipaux des demandes de subventions qui vont être présentées devant le FISAC, la Région, le Département, l'Etat et l'ARA. On peut espérer obtenir entre 40 et 60% de subventions pour cette réalisation. Le montant estimatif des 2 tranches conditionnelles est de : tranche conditionnelle concernant la reprise du parking existant : **117,870,50€ HT**, tranche conditionnelle concernant l'aménagement de la rue du marché : **62 378,10€ HT**
L'opération est décomposée en 11 lots, selon les spécificités des travaux à réaliser. Chaque entreprise soumissionnaire pourra se présenter dans sa spécialité ce qui favorisera la concurrence notamment au niveau des prix. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent le dossier de consultation des entreprises et autorisent Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée.

Demande de Subvention CONSEIL GENERAL Aménagement de la place du marche

Conseil Municipal du 25 Mars 2010

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Général dans le cadre de l'opération précitée. Ne sont éligibles que les travaux d'aménagement d'espaces appartenant au domaine public dans un projet structurant privilégiant la qualité, la protection de l'environnement, la sécurité à l'exclusion de la voirie (sont pris en compte cheminements piétonniers et semi piétonniers). Le montant maximum de **20%** pour un plafond de subvention de **92 000€**. Avis favorable à l'unanimité

Demandes de Subventions FISAC et Région

Conseil Municipal du 30 Avril 2010

Monsieur le Maire rend compte de la procédure d'attribution des marchés dans le cadre de l'opération centre bourg
- construction de la halle et aménagement de ses abords. La commission travaux s'est réunie une première fois, le 6 Avril 2010 pour l'ouverture des plis puis le 22 Avril pour restitution de l'analyse des offres. L'ensemble de l'opération coûtera : aménagement des abords de la halle et espaces verts : **336 530,65€ HT** (prévision initiale **483 050,70€ HT.**), construction de la halle et des locaux techniques : **312 384,36€ HT.** (prévision initiale **378 758,20€ HT**). Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du FISAC et de la Région pour la construction de la halle, de ses locaux techniques et l'aménagement des cheminements piétonniers devant les commerces. Avis favorable à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil Général

Conseil Municipal du 27 Mai 2010

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, la dotation au titre de l'exercice 2010 est affectée au financement des opérations de création de parking (dépenses plafonnées à **120 000€**) Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention pour la construction du parking de la halle de marché couvert.
Avis favorable à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Convention CONSEIL GENERAL: Réfection de la D 141

Conseil Municipal du 24 Novembre 2009

Monsieur le Maire présente la convention DID concernant la réfection de la voie (couche de roulement) D 141 dans sa partie comprise entre l'avenue de la Presqu'île et la rocade. Cela concerne donc les rues de la Gare, rue des Sauniers et la rue des Petits Commerces (partie). Le montant estimatif des travaux est de **83 612€ HT** et le montant prévisionnel pour la Commune d'ARVERT s'élève à **20 903€ HT**.
Il est rappelé que les montants sont estimatifs (établis à partir de ratios) et non définitifs. Ce projet de convention a été examiné par la commission travaux en date du 15 Octobre 2009 et a reçu un avis favorable. Les membres du Conseil Municipal considèrent la nécessi-

té d'effectuer les travaux de réfection de voirie sur la D 141, approuvent la convention présentée par le Conseil Général et autorisent Monsieur le Maire à signer la dite convention.

LA POSTE

Conseil Municipal du 24 Novembre 2009

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du chef d'établissement de LA POSTE par lequel, il explique que compte tenu des statistiques au bureau de poste, l'ouverture du bureau d'ARVERT pourrait être modifiée. Il propose de fermer le bureau le jeudi après-midi. Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les horaires actuels. En effet, il considère qu'il s'agit d'un service public et que par conséquent, la réduction des horaires d'ouverture, amènera moins de clients qui iront plutôt sur la poste de La TREMBLADE. S'agit-il de rejeter le flux vers d'autres bureaux ? De plus, que se passerait-il si la mairie faute de « clients », décidait de fermer à certaines heures..ce serait la fin des services publics. Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal à l'unanimité S'OPPOSENT à la modification des horaires d'ouverture du bureau de poste et à sa fermeture le jeudi après-midi

Convention de partenariat avec la Navicule Bleue

Conseil Municipal du 24 Novembre 2009

Par délibération en date du 14 Septembre 2009, les membres du Conseil Municipal ont souhaité céder la cabane dite PERLE OCEANE à l'association Navicule Bleue et émis le vœu de poursuivre le projet de création d'un éco-musée. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de moyens doit être signée avec cette association. Le projet a été présenté en commission des finances réunie le 8 Octobre 2009. L'idée de création d'un village ostréicole animé par l'ESAT CLAIRE ET MER établissement géré par la NAVICULE BLEUE, présente des atouts par son originalité et par son insertion dans la vie économique de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique tant au niveau ostréicole que touristique. Dans ce cadre, la Commune d'ARVERT et la Navicule Bleue ont décidé d'un nouveau partenariat sur la base des objectifs suivants : **développer** une relation de partenariat fondé sur des objectifs communs tels que la préservation du patrimoine ostréicole en veillant à faire connaître son identité et son histoire sur le territoire communal en participant à la mise en valeur de son patrimoine, en organisant notamment des visites ou autres manifestations sur ces sujets, **respecter la liberté** d'initiative ainsi que l'autonomie de la Navicule Bleue, **assurer le contrôle** de la bonne gestion des aides municipales par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent les termes de la convention d'objectifs et de moyens à signer avec l'Association de la Navicule Bleue et autorisent Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Convention piscine de SAUJON

Conseil Municipal du 15 Décembre 2009

Pour la période scolaire 2009/2010, la Commune d'ARVERT réserve la piscine de SAUJON pour 12 prestations de 35 minutes en faveur des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire. La location du bassin comprend la mise à disposition de 3 MNS par séance. La facturation s'élève à **3,30€** par élève soit un total pour **105** élèves de **346,50€** la séance, quel que soit le nombre d'enfants présents et même si la séance est annulée pour toute raison non imputable à la piscine. Le coût global est donc de **4 158€**, auquel s'ajoute le coût du transport pour un montant total de **3 200€**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent la prise en charge de la dépense précitée et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Acquisition de terrain au lieu dit Les Francs d'Arse

Conseil Municipal du 25 Mars 2010

Dans le cadre de l'opération lancée par la Commune d'ARVERT pour la création de jardins familiaux dans les « mates » non exploitées situées au lieu dit les Francs d'Arse, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de deux terrains d'une surface totale de **6 675m²** au prix agricole de **0,30€** le m² soit une dépense totale **2 002,50€**. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de procéder à l'acquisition de deux terrains et autorisent Monsieur le Maire à procéder aux différentes démarches relatives à cette acquisition.

Convention CCAS DE LA TREMBLADE

Conseil Municipal du 30 Avril 2010

Monsieur le Maire présente aux membres de Conseil Municipal la convention de gestion du service mandataire et du service prestataire qui prévoit la participation financière de la Commune d'ARVERT selon les critères suivants : service mandataire: **2,76€** par heure pour **10 256 heures** soit **28 306€**, service prestataire **2,28€** par heure pour **4 563 heures** soit **10 403€**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal a l'unanimité approuvent les participations financières au CCAS de LA TREMBLADE et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Conseil Municipal du 30 Avril 2010

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les membres de l'Association foncière considérant que l'opération est achevée, la totalité des biens de la dite association a été transférée par actes administratifs aux différentes communes parties prenantes (LA TREMBLADE, LES MATHES et ARVERT) ont décidé de procéder à la dissolution de l'association par délibération en date du 12 avril 2010. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter que les actif et passif de l'association soient versés à la Commune et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à la reprise de l'actif et du passif.

TARIF SALLE DES FETES

Conseil Municipal du 30 Avril 2010

Monsieur le Maire propose suite à la réfection de la cuisine de la salle des fêtes et l'apport de nouveau matériel, d'établir un tarif pour l'utilisation du lave vaisselle.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de fixer à **30€** la location du lave vaisselle.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DEMOUSTICATION

Conseil Municipal du 27 Mai 2010

Par délibération en date du 18 Mars 2009, le Syndicat intercommunal de Démoustication a souhaité procéder à sa dissolution suite à une analyse de la Sous Préfecture qui considère que le rôle du SIVU pour la démoustication se limite à collecter les participations des deux communautés de Communes (Marennes Oléron et Royan Atlantique) et quatre autres communes non membres de ces EPCI pour les reverser ensuite ou Conseil Général. Il est dont inutile de superposer une autre structure pour collecter des fonds qui peuvent être directement versés par les communes ou les EPCI. La délibération de 18 mars 2009 de SIVU de Démoustication donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toutes démarches liées à la mise en œuvre de la procédure de dissolution. Après avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal à l'unanimité acceptent la dissolution du Syndicat intercommunal pour la démoustication..

RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 27 Mai 2010

Le 10 Mai, Aménagement rue de La Source pour l'entreprise Colas **54 607,92€** HT. Le 17 Mai, Acquisition du tractopelle pour l'entreprise TOP SUD **36 354,50€ HT**

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE FONTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT PALAIS SUR MER-LES MATHES SOLLICITEE PAR LA COMMUNAUTE ACCLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Conseil Municipal du 27 Mai 2010

La demande d'autorisation concerne le système d'assainissement de Saint Palais et Les Mathes d'une capacité globale de 230 000 eq-hab et a fait l'objet d'une enquête publique du 12 avril au 17 mai 2010. Conformément à l'article R 214-8 du Code de l'Environnement, « le conseil municipal de chaque commune où a été déposé un dossier d'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête ». Monsieur le Maire précise qu'il a été effectué deux remarques émanant de représentants de syndicats professionnels. Le projet présenté propose un traitement aux UV, ce qui permet d'éviter l'utilisation de l'eau de javel ou de chlore et ainsi d'ajouter d'autres produits chimiques aux effluents. Le traitement ne permet pas cependant, de traiter les molécules chimiques provenant des médicaments comme tous les autres traitements actuels. Monsieur le Maire rappelle également qu'il est nécessaire d'étudier d'autres possibilités de rejet des effluents. Après avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal à l'unanimité considérant l'importance des eaux usées sur la Presqu'île d'ARVERT, considérant la proposition de mise en place d'un traitement de type UV qui limite l'utilisation de produits chimiques, émettent un avis favorable au projet de modification sur les ouvrages existants.

APPLICATION DE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Conseil Municipal du 27 Janvier 2010

La participation voirie et réseaux (PVR) permet aux communes de solliciter un financement de la part de propriétaires de terrains constructibles. Cette participation porte notamment sur l'aménagement des voiries (voie préexistante, chemin rural..) et des réseaux. Sont pris en compte dans le cadre de cette participation : l'équipement de la voie: frais d'étude, d'acquisition de terrains, travaux relatifs à la voirie (chaussée, trottoirs...) éclairage public, écoulement des eaux pluviales et les éléments nécessaires au passage des réseaux souterrains de communication (génie civil France Télécom). Compte tenu des coûts de réalisation des voies, le conseil municipal d'ARVERT par décision en date du 9 Décembre 2004 a décidé d'instituer la PVR sur son territoire. L'application de cette dernière est étudiée en fonction de chaque projet à partir des devis et nécessite pour chaque opération une nouvelle délibération. La participation porte sur les

parcelles ou fraction de parcelles des terrains situés à moins de 60 m de la voie publique, de part et d'autre de celle-ci. Sont exclus de la participation les terrains déjà construits, les logements sociaux et les terrains constructibles déjà desservis par les réseaux et voirie.

RUE DES AJONCS compte tenu des projets de constructions des différents propriétaires fonciers ayant déposé des permis d'aménager, il est nécessaire d'aménager la voie et d'amener les réseaux d'éclairage public et téléphone. La commission travaux réunie le 19 Janvier 2010 a examiné le détail des travaux qui sont prévus ainsi que la répartition entre propriétaires. Le montant de ces travaux s'élève à **10 875,14€** Hors Taxes, la surface concernée est de **7 696m²**. Le montant de la PVR due au mètre carré desservi est donc fixé à **1,413€**.

LES CLONES en ce qui concerne la future voie donnant accès à la zone des Clones, compte tenu des projets de constructions des différents propriétaires fonciers ayant déposé des permis d'aménager, il est nécessaire d'aménager la voie et d'amener les réseaux d'éclairage public et téléphone. Ces réseaux et la voie créée arriveront au droit d'une zone Au et permettront de desservir une partie des terrains.La commission travaux réunie le 19 Janvier 2010 a examiné le détail des travaux qui sont prévus ainsi que la répartition entre propriétaires. Le montant de ces travaux s'élève à **15 103,29€** Hors Taxes, la surface concernée est de **5 908m²**. Le montant de la PVR due au mètre carré desservi est donc fixé à **2,556€**. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'engager la réalisation de ces travaux.

DENOMINATION DE VOIE

Conseil Municipal de 30 Avril 2010

Monsieur le Maire explique qu'il convient de donner un nom à la voie d'accès à la zone dite des Clones: les membres du Conseil Municipal ont délibéré par deux fois sur ce projet de création de voie située sur un emplacement réservé du PLU n°26. Il convient donc de dénommer cette nouvelle voie d'accès qui est appelée à desservir plusieurs terrains, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer cette voie: Impasse des Clones.

AMENAGEMENT LOTISSEMENT DU PEU MIGNON
Procédure des marches publics

Conseil Municipal du 24 Novembre 2009

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de permis d'aménager a été adopté lors du Conseil Municipal du 11 Mai 2009 et prévoit la réalisation de 15 lots d'une surface de 397m² à 560m². Le permis d'aménager a été délivré le 1 Septembre 2009 et fait l'objet d'un affichage sur le terrain depuis le 2 Octobre 2009. Il convient de lancer la procédure de marché public pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement. Cette procédure permettra d'avoir une exacte idée du coût final de l'opération et servira de base pour la signature des différents actes à intervenir entre les propriétaires fonciers et la Commune dans le cadre de la dation en paiement. 2 lots : - lot 1: VRD - lot 2: espaces verts
Montant estimatif des travaux: **255 000€** Hors Taxes
Vu l'avis favorable de la commission travaux réunie le 16 Novembre 2009, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent de dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) et autorisent le lancement de marche à procédure adaptée suivant des articles du code des marchés publics en vue d'attribuer les 2 lots de travaux dans la limite de l'enveloppe globale des **255 000€ HT**.

Convention SDEER:

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du PeuMignon, la commune d'ARVERT devra prévoir les financements pour les travaux suivants : l'ouverture et le comblement des tranchées pour passage du réseau électrique, fourniture et pose du grillage avertisseur, fourniture et installation des fourreaux en traversée de chaussée et pour le réseau d'éclairage public, fourniture et mise en œuvre des foyers d'éclairage public et de leur support.
Pour la réalisation de l'éclairage public, la Commune bénéficie d'une participation financière de SDEER (50% de la dépense Hors Taxes). Pour les autres travaux, deux possibilités existent : la commune réalise des travaux de tranchées en application d'une convention, la commune sollicite de SDEER pour la réalisation de ces travaux qui seront facturés après réalisation. Après entretien avec le SDEER, il serait plus intéressant pour la Commune d'effectuer les travaux.
Les membres de la commission travaux réunie le 15 Octobre 2009 souhaitent retenir la première solution à savoir que les travaux seront réalisés par la Commune en application d'une convention qui sera présentée au prochain conseil municipal. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'approuver la convention présentée par le SDEER relative aux dispositions financières pour la réalisation des tranchées nécessaires à la mise en œuvre d'un réseau public d `électricité et autorisent Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Résultats de la Consultation des entreprises :

Conseil Municipal du 27 Janvier 2010

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la consultation. Il est rappelé que les dits marchés sont passés selon la procédure adaptée et que par conséquent, Monsieur Le Maire bénéficie d'une délégation de signature du Conseil Municipal.
Les membres de la commission travaux en date du 19 Janvier 2010 consultés sur la dite procédure, ont émis un avis favorable pour retenir les propositions des entreprises suivantes:
- Lot 1: Entreprises PICOULET pour **120,744,30€** Hors Taxes
- Lot 2: Entreprise ISS pour **2 466,32€** Hors Taxes

L'estimation prévue était de **255 000€** Hors Taxes

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conseil Municipal du 30 Avril 2010

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des attributions de subventions aux associations étudiées lors de la commission finances du 11 mars 2010. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'attribuer les subventions suivantes :

Association	*subventions*	
	demandée	accordée
	2010	
Ecole élem et mat Sorties	6,1/enft	6,10/enft
Noël	5,1/enft	5,10/enft
C,O,S,(personnel communal)	6500	6 500
Tennis Club Arvert	500	500
MAC 17 aéromodélisme	300	300
UNRPA	250	200
Comité des fêtes d'Avallon		1 500
Association St Etienne	200	200
Gymnastique volontaire		200
Foyer rural	1090	1 100
Maison du protestantisme	850	200
Nature en Pays d'ARVERT	500	500
AMPA Athlétisme	1000	600
A.C.C.A. Arvert		150
Comité de commémoration	100	100

Association	*subventions*	
	demandée	accordée
	2010	
Pensionnés marine marchande	350	250
UST Rugby	700	700
Sté trembladaise de tir	200	100
Judo Club La Tremblade	500	300
Handball club trembladais	300	300
Club nautique La Tremblade		400
Collectif Caritatif		300
Donneurs de sang		100
Comité F,N,A,C,A,	100	100
FITNESS CLUB	250	200
CROIX ROUGE LOCALE		250
ADL Bibliobus	250	250
La Prévention routière	100	
S N S M	150	150

Et décident de participer au financement d'une action menée par la Commune d'ETAULES en faveur de l'approvisionnement en eau potable de villages au Burkina Fasso pour la somme de 800 €.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CARA 2008

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la CARA pour l'année 2008 (disponible en mairie). Monsieur le Maire précise en préliminaire que la CARA compte 19 commissions dans lesquelles siègent 6 représentants de la Commune d'ARVERT.

1. Compétence obligatoire développement économique :

1.1 zones artisanales :

- 5 zones existantes : Cozes, La Tremblade, Saint Georges de Didonne, Saujon, Vaux sur Mer
- Réserves foncières : Les Justices à ARVERT, Grézac, Saujon
- Bâtiments communautaires existants : La Tremblade, Cozes, Saint Georges de Didonne
- Hôtel des entreprises à Royan
- Projet d'un second hôtel d'entreprises à Vaux sur mer

1.2 développement agricole

- promotion des produits issus de l'agriculture raisonnée en circuit court
- fourniture en produit bio sur des restaurants scolaires (12 communes – 1 repas par mois)

1.3 développement touristique

- développement site internet
- animation des réseaux des OT (La Tremblade, Vaux Sur Mer, St Georges de Didonne, Royan, La Palmyre)
- aménagement de pistes cyclables
- événements nautiques

2. compétence obligatoire aménagement de l'espace :

- SCOT : ce dernier a été adopté en 2007 et est actuellement en cours de révision pour introduire la SMVM.
- Suivi des PLU : la moitié des communes du Pays Royannais sont en cours de révision de PLU
- Zone Agripôle à Grézac : zone pour le traitement de la viande bovine et ovine
- Application du droit des sols : recrutement d'une personne susceptible de venir en aide aux collectivités dans le cadre de l'instruction des permis de construire
- Action foncière : adhésion à l'établissement public régional pour l'acquisition de terrains

3. compétence obligatoire transports urbains :

- mise en service de CARABUS
- versement à la Commune d'ARVERT d'une contribution pour l'organisation du transport scolaire
- dépassement des budgets prévus d'environ 200 000 € suite au transfert de charge par le Conseil Général non intégralement compensé (déficit de 500 000 € lorsque le CG le gérait). Le Conseil général attribue une subvention d'investissement de 200 000 €

4. compétence obligatoire sur l'habitat : PLH

- Ce PLH s'impose aux communes qui doivent construire en fonction des objectifs chiffrés imposés dans le cadre de la réglementation : pour la Commune d'ARVERT, 25 logements (sans prise en compte des 10 logements construits rue du 14 Juillet)

5. compétence obligatoire Politique de la Ville

- axe petite enfance/enfance (mise en place des relais assistantes maternelles)
- axe insertion : création de la maison de l'emploi, mission locale, chantiers d'insertion, prestations des brigades vertes AI 17

Monsieur le Maire précise qu'une récente remarque de la cour des comptes demande une nouvelle réflexion sur la politique de solidarité intercommunale.

6. compétence optionnelle : assainissement :

890 kilomètres de réseaux avec des stations d'épuration situées à St Palais, Les Mathes, La Tremblade, St Georges de Didonne, Cozes. S'ajoutent à ce dispositif, des lagunages (Barzan, Arces…). Pour la Commune d'ARVERT, sur 1883 habitations, 1667 étaient reliées au réseau d'assainissement collectif en 2008 soit 89.06 %. Actuellement, ce chiffre est monté à 92 %. D'autre part, a été mis en service le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui vérifie les installations individuelles au moment de leur réalisation. Un contrôle est ensuite exercé tous les 5 ans.

7. compétence optionnelle : développement durable

Deux actions : Le CLIC et la gestion des déchets ménagers. ***Les déchets ménagers*** représentent une grande partie du budget de cette compétence. Sur l'ensemble du territoire, 56000 bacs verts de 120 à 660 litres ont été distribués ce qui représente 10 millions de litres (litrage installé). Les bacs jaunes des déchets recyclables représentent en litrage installé 7.716 millions de litres. La collecte des déchets verts n'a pas été retenue par la Commune d'ARVERT. Sur les 17 communes qui ont opté pour cette collecte, 20 000 tonnes ont été collectées. Cette collecte coûte très cher : mise à disposition de sacs biodégradables et retraitement des déchets. Les derniers chiffres sont : 6300 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte et 13 000 tonnes en apport volontaire. La collecte du verre par apport volontaire représente 4500 tonnes. L'apport volontaire est complété par la présente de déchetteries sur le territoire : le canton de LA TREMBLADE en dispose de deux. Une évolution est prévue sur celle de LA TREMBLADE afin qu'elle puisse recueillir les déchets des entreprises. Il est précisé également que les restaurateurs, hôtels et campings doivent s'acquitter d'une taxe spéciale et que les communes seront également assujetties en 2010 à une taxe (0.0213 € par litre).

8. compétence facultative : culture patrimoine

Cette compétence s'exerce notamment à travers l'organisation des jeudis musicaux. Un projet de sauvegarde du musée de la poche de Royan avait été envisagé mais il est pour l'heure abandonné, compte tenu des coûts de cette opération.

9. compétence facultative : sécurité des personnes

Il s'agit d'organiser la surveillance des plages : 7communes sont concernées (LA TREMBLADE, ST PALAIS, VAUX, ROYAN, ST GEORGES DE DIDONNE, MESCHERS, LES MATHES). Le coût annuel est de 3 000 000 d'€uros. Entrent également dans cette compétence la surveillance des poteaux incendie et la lutte contre les nuisibles (ragondins et chenille processionnaire).

10. compétence facultative : accueil des gens du voyage

Il existe deux aires d'accueil permanent : Saujon et St Georges de Didonne (accueil à l'année moins un mois). Royan devrait normalement créer son aire d'accueil en 2010 faute de quoi, la CARA n'aura plus aucun financement pour la construire.

A cela s'ajoute le problème des grands rassemblements estivaux : 900 caravanes sur le territoire. Un service a été créé pour gérer cet afflux mais malgré tous les efforts effectués, aucune solution durable n'est trouvée.

Le budget des déchets représente 50 % du montant total des dépenses de fonctionnement, vient ensuite le budget sécurité-salubrité publique. Monsieur le Maire indique également le débat d'orientation budgétaire 2010 a eu lieu et que la CARA est très peu endettée (capacité de remboursement de la dette sur 3 ans). Le Président de la CARA, compte tenu des incertitudes liées à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une nouvelle taxe dont les principes ne sont pas encore établis, a souhaité que l'ensemble des services réalisent des économies et que les investissements soient modérés.

TRAVAUX

Rue de la Source

Les travaux de voirie et de pluvial ont été réalisés. Le coût de ces travaux s'élève à 56 665 € Hors Taxes, travaux financés par la commune à hauteur de 18 665 € et par le magasin Aldi pour 38 000 €.

Rue de la Source

Logements Rue des Pierrières

Rue des Pierrières

Les logements seront terminés pour recevoir les premiers locataires à partir du début Juillet 2010. Les travaux de voirie, rue des Pierrières, et les aménagements, côté stade sont programmés à partir de la mi-juin.

Parking du Parc des loisirs

Parking du Parc des loisirs

Parking du Parc de Loisirs

Le profilage du parking va permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales sans nuire à l'esthétique.

Route de Coux

Rue du Petit Pont

Travaux d'assainissement

Mise en place rue du Petit Pont et Route de Coux, d'un réseau d'assainissement collectif. Ces travaux font suite à nos différents programmes et sont réalisés par la CARA.

Accueil de la Mairie

Accueil Mairie

Afin de créer une meilleure confidentialité, nous avons modifié la structure de l'accueil de notre Mairie. Nous espérons que les différents usagers apprécieront ces transformations.

Tractopelle

La commune vient de faire l'acquisition d'un nouveau tractopelle pour remplacer l'actuel devenu trop couteux en entretien. Vous verrez donc, bientôt de nouvel engin dans les rues d'Arvert.

Carrefour de la Rouyanne
Réalisation des services techniques

Prairie fleurie rond-point du Carrefour Market

INFOS PRATIQUES

SOS Loyers impayés- 0805 160 075

Un numéro vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le Ministère du Logement. *(appel gratuit depuis un poste fixe)*
Propriétaires ou locataires, réagissez-vite! Nous pouvons vous aider.
En appelant ce numéro vert, les locataires comme les propriétaires bénéficient de conseils et d'un accompagnement adapté à leur situation grâce à une mise en relation rapide avec un juriste de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).
Trop souvent, lorsque les situations d'impayés sont détectées et que les travailleurs sociaux interviennent au sein d'une famille en difficulté, la dette locative est déjà importante et il devient difficile pour elle d'y faire face.

LOCATAIRES, vous avez reçu un commandement de payer: un accord amiable est encore possible. Vous êtes destinataires d'une assignation à comparaître devant le tribunal: présentez-vous à l'audience.
PROPRIETAIRES, votre locataire est titulaire d'une aide au logement, savez-vous que vous avez l'obligation de déclarer les impayés à la CAF ou la CMSA? Des aides sont peut-être mobilisables.
Renseignez-vous sur les démarches à effectuer. Conseil gratuit, neutre et complet à l'ADIL: 05 46 34 41 36
Une permanence a lieu à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique 107 avenue de Rochefort à Royan, le 2ème mardi de chaque mois de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 16 heures 30 (sur rendez-vous au 05 46 34 41 36)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous vous informons que le recensement des habitants de notre commune aura lieu du 20 Janvier au 19 Février 2011.

PASSAGE DE LA BALAYEUSE SUR ARVERT

CIRCUIT N°1: Rue des Tilleuls, salle des Fêtes, rue du Bourg, rue de la Libération, Impasse des Violettes, Impasse des Coquelicots, Impasse des Bleuets, rue de l'Aire Dimière, Groupe Scolaire, rue de la Blague du Monde, rue du Littoral, Impasse de la Cure, rue de la Forêt, rue du 14 Juillet, rue de Château d'eau, rue de Marché, rue de la Jeunesse, rue des Pierrières, rue de la Gare, rue des Petits Commerces, rue des Sauniers et Rond Point, rue du Maine Guimard, rue de Villeneuve, Avenue de la Presqu'île, avenue de l'Etrade et Rond Point, rue de la Maline, Cité Savigny, rue du Moulin brûlé, Cité de Fouilloux, rue du Graveau, Cité du Rougeassier, rue de Bois de Fouilloux.
CIRCUIT N°2: Rue du Maine Planty, rue du Maine Giraud, rue du Manoir, rue de Bellevue, chemin des retours, rue des Gabelous, rue du Maine Amouroux, rue de Boudignou, rue de la Clé des Champs, rue de la Corderie, rue des Alouettes, rue de l'Eguillate, chemin de la Seudre, rue du Piochet, rue des Aigrettes, rue du Bois Vollet,
rue des Pêcheurs, rue du Marais, rue de Treuillebois, ure des Chasseurs, Impasse des Fougères, rue de la Pile, rue des Justices, rue du Petit Bois, rue des Blés d'Or, rue des Quilles, rue de l'Atlantique, rue des Bergères, rue de la Chapelaine.

CALENDRIER DU 2ème SEMESTRE 2010

CIRCUIT 1:				CIRCUIT 2:			
Juillet	Les 9 et 30	Octobre	Les 8 et 29	Juillet	Le 16	Octobre	Le 22
Aout	Les 3 et 27	Novembre	Les 5 et 26	Aout	Le 13	Novembre	Le 19
Septembre	Les 3 et 24	Décembre	Les 10 et 31	Septembre	Le 17	Décembre	Le 17

Nous vous demandons de bien vouloir ne pas stationner sur ces rues, les du passage de la balayeuse.

LA POSTE Rectificatif sur les horaires de la poste:

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9H à 12h et 13h30 à 15h30 - Mardi 9h à 12h
Rappel: Malgré nos différents rappels lors des bulletins précédents, nous constatons toujours des boîtes à lettres non conformes et surtout l'absence de numéros sur vos propriétés, ce qui rend difficile la distribution du bulletin municipal.

RESTAURANT SCOLAIRE

Parents, nous vous rappelons que si vous le désirez, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique pour régler la cantine de vos enfants. Ce moyen de règlement, évite les impayés et surtout les rappels, jamais très agréables. Pour cela faites-vous inscrire auprès de la mairie.

Les Ecoles

ECOLE MATERNELLE

« Bernardo l'escargot mène l'enquête »

L'équipe des enseignants a accueilli un nombreux public lors du spectacle des enfants de l'école maternelle d'Arvert, vendredi, 30 avril, « Bernardo mène l'enquête ». Ce spectacle était une des réalisations du projet d'école 2009/2010, et le fruit d'une préparation en route depuis plusieurs mois dans les classes : création de texte par les enfants de Grande Section, recherche avec les enfants et écoute des musiques, recherche sur les animaux et leur habitat, préparation des danses , en mélangeant les enfants de 3 classes différentes dans un souci de coopération entre les classes et de partage d'un projet en commun, création de décors, d'éléments des costumes, création d'affiches et de cartons d'invitation… : beaux prétextes pour échanger et vivre cet événement tous ensemble! Ce spectacle étant associé au festival de contes Babayaga, les réalisations des enfants pour « Bernardo l'escargot » ont été exposées à la salle du port de Mornac , pendant toute la semaine du festival, et nous avons reçu à l'école la conteuse Dominique Fugeras le 7 mai.

Ont permis la réalisation de ce projet : la commune d'Arvert (prêt de la salle, mise à disposition de son personnel), les associations des parents qui soutiennent l'école, l'OCCE , association à laquelle la coopérative scolaire est affiliée et qui nous soutient dans cette action. Les parents avaient préparé des gâteaux qui ont été vendus à la fin du spectacle, et les commerçants d'Arvert et d'ailleurs ont offert des lots pour la tombola dont le tirage a eu lieu le 18 juin.

Tempête Xynthia

Dans la nuit du 28 Février, la tempête Xynthia souffle sur le littoral, au lever du jour nous constatons les dégâts causés par le vent, arbres et branches cassées, tuiles déplacées, mais c'est surtout la grosse montée des eaux qui a fait le plus de dégâts : cales, chaussées, taillée de Richelieu endommagées, établissements ostréicoles inondés, bateaux, pontons sur la route. Un grand merci aux services techniques qui ont répondu présents ce dimanche.

3 commerçants de notre commune :

- **Le Fournil des Claires** (20, Av. de la Presqu'île) - **Flots Coiffure** (22, Av. de la Presqu'île) - **Styl'Beauté** (76, Av. de l'Etrade)

ont participé à l'opération CHARTE QUALITÉ avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et ont obtenu le diplôme gage de satisfaction pour leurs clients. Félicitations !

Ouverture d'un ALDI MARCHÉ
Rue de la Source

Le magasin SHOPI devient
CARREFOUR CONTACT

SARL OCEANE AGENCEMENT
Rue des Bernards de Coux
06 13 04 83 60

Le magasin CHAMPION change et devient
CARREFOUR MARKET

Si vous venez d'établir votre entreprise à Arvert veuillez vous faire connaître à la Mairie pour une parution dans le bulletin.

FLEURISTE : sur le marché d'Arvert et le dimanche devant le Fournil des Claires

Hippodrome de La Palmyre "Grand Prix d'Arvert"

Remise des récompenses

Départ à la retraite d'Alain LEBAIL des services techniques

Le 7 mars, Repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés a réjoui toute l'assemblée, après la remise des cadeaux à nos doyens.

Un bon repas a fait saliver les papilles, avec Aurélie pour l'animation.

Quelle belle journée !

Artistes en Résidence du 25 mai au 25 juin

La commune a accueilli 2 artistes dans le cadre de l'Opération "Artistes en résidence" Sur le Parc de Loisirs organisée par la CARA.
Ce fut l'occasion pour les Alvertons de découvrir des créations et des expositions.

30 Avril : Cérémonie de la Libération

Cérémonie de la Libération
de la Presqu'île d'Arvert,
avec la participation de l'Ecole Elémentaire.

8 Mai : Cérémonie de l'Armistice

Cérémonie de l'Armistice
et Remise de diplômes par M. le Maire
à M. BURG, MOULEON, MOULINEAU
et ARCHAMBEAU pour leurs actions lors de la guerre de 39/40.

UN NOUVEL OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME A ARVERT

Cadre de vie, paysages entre bord de mer et rives de Seudre, font de la presqu'île d'Arvert, une destination de plus en plus prisée par les touristes. Et la commune qui a donné son nom à la presqu'île, se devait de retrouver un Office du Tourisme pour répondre à leurs attentes.

C'est donc à l'unanimité que le Conseil Municipal a décidé de créer un Office Municipal du Tourisme, le 25 mars 2010.
Il s'agit d'une régie municipale, dotée de la seule autonomie financière. La direction est assurée par la Secrétaire Générale de la Mairie : Madame Cécile POMMIER.

Mme Céline HENRY BLAIS

Le Conseil d'Exploitation est présidé, de droit, par le Maire : Monsieur Michel PRIOUZEAU.
10 membres ont été désignés dans 2 collèges :
- représentant les catégories socio professionnelles et associatives :
pour les professionnels des campings : Mademoiselle Mélanie LECUROUX.
pour les hébergeurs : Madame Florence DIZERBO.
pour les restaurateurs : Monsieur Stéphane GRUCHY.
pour les hôteliers : Monsieur Jean-Pierre MESSIER (Vice-Président du Conseil d'Exploitation).
pour les associations : Monsieur le Président du Foyer Rural : Monsieur Claude GELLIE
- représentant le Conseil Municipal :
Madame Marie-Christine PERAUDEAU.
Madame Janick ROY.
Monsieur Bernard LAMBERT.
Monsieur Francis HELIE.
Monsieur Eric BAHUON (Vice-Président du Conseil d'Exploitation

Les missions de l'OMT se définissent notamment, au travers de compétences obligatoires :

- assurer l'accueil et l'information des touristes : ce travail a été confié à Madame Céline HENRY BLAIS

- assurer la promotion touristique de la commune, en coordination avec la CARA, les Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme.

- assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

- élaborer et mettre en œuvre les programmes locaux de développement touristique.

Un dépliant, regroupant les informations utiles pour les touristes s'installant sur la commune, est disponible à l'OMT. Sur ce même document, sont proposés 5 circuits de randonnée pédestre, dont la durée varie entre 2h et 3h30. La Mairie, le Foyer rural et 'Nature en Pays d'Arvert' ont collaboré pour inviter ceux qui le désirent, à découvrir les richesses du patrimoine de notre commune :

- circuit n°1 : 'Arvert, entre mer et vert'.
- circuit n°2 : 'Dirée, entre Champagne et forêt'
- circuit n°3 : 'A la rencontre du marais doux'
- circuit n°4 : 'D'Avallon au port de la Grève à Duret'
- circuit n°5 : 'Arvert, au cœur de la presqu'île'

Horaires d'ouverture et coordonnées de l'OMT
- du 1er juillet au 31 août :
du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 15h-18h30
- du 1er septembre au 30 juin :
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14-17h30
mercredi : 10h-12h30 et 15h-18h30
- fermé week-end et jours fériés -
Téléphone : 05 46 36 97 78 ou 09 71 51 91 93
Fax : 05 46 36 43 22 -e-mail : omt-arvert@orange.fr

JARDINER AUTREMENT

Les jardiniers amateurs sont 13 millions en France, et, en ces temps de crise, le nombre devrait encore augmenter. L'ère de la nourriture industrielle, riche en acides gras saturés, sucres et sel, l'ère des fruits 'pesticidés', recevant parfois plus de 30 traitements, des légumes 'forcés' sous serre, sans goût, ont encore, hélas, de beaux jours devant elles; mais la prise de conscience de la nécessité de 'manger sain', en fonction des saisons, amène de plus en plus de personnes à pratiquer le jardinage.

Il est médicalement prouvé que jardiner 'déstresse', et que la consommation régulière et variée de légumes et de fruits est un gage de bonne santé.

Mais, il faut se rendre à l'évidence : les jardiniers amateurs français utilisent 8000 tonnes de pesticides et d'engrais par an ! Et, en ne respectant pas les doses prescrites, ils seraient directement responsables de la pollution de 25% des eaux de surface ! (étude de 2006). Depuis, la législation a évolué, et les jardineries proposent une large gamme de produits 'utilisables en agriculture biologique'.

Quelques règles sont à respecter, pour 'jardiner autrement' :

Règle n°1 : fabriquer son compost : le composteur, en bois ou en plastique, doit être bien aéré ; il est sans fond et posé directement sur la terre, où les bactéries, et les éléments de la microfaune du sol (vers, acariens, myriapodes ...) vont dégrader les déchets organiques ; avec une fourche, il faut mélanger régulièrement , et maintenir une certaine humidité, pour rendre le dispositif plus efficace.

6 mois sont nécessaires pour obtenir un compost digne de ce nom.

Le contenu d'une poubelle représente 360 kg par habitant et par an, et composter permet de réduire le poids de plus de 100 kg !

Sont compostables :
- les déchets végétaux de la cuisine, (sauf la peau des agrumes : orange, etc ...), mais également le pain, et les filtres à café biodégradables.
- les déchets végétaux du jardin : mauvaises herbes (non montées en graines), tontes de gazon, feuilles mortes, branchages passés dans un broyeur.

Règle n°2 : récupérer l'eau de pluie : une réserve en polyéthylène de 300 L, placée en dérivation sur une gouttière, coûte environ 40 euros, et ce volume permet d'arroser un jardin de moins de 100 m².

Une bonne pluie d'orage peut remplir le tonneau de 1000 L photographié ici, recevant l'eau d'un demi-toiture de 50 m² ... et les eaux des pluies d'orage, chargées en dioxyde de soufre et ammoniaque, ont même des vertus fertilisantes..

Attention, toutefois, à ne pas employer de produits anti-mousses pour nettoyer les tuiles, qui pourraient polluer l'eau et la rendre inutilisable; il est possible, localement, de trouver des produits écologiques efficaces pour détruire mousses et lichens.

Règle n°3 : biner et pailler : le dicton : 'un binage vaut deux arrosages' doit être appliqué, pour faciliter la pénétration de l'eau dans le sol, et pour éliminer les mauvaises herbes.

Pour éviter des arrosages trop fréquents, la meilleure technique est le paillage, qui empêche également la pousse des mauvaises herbes ; il s'agit de recouvrir le sol de quelques centimètres de paille de lin, de cosses de sarrasin

(photo ci-contre), vendues en jardinerie. Mais, la solution la plus économique consiste à récupérer les brindilles tombées sous la haie champêtre (ne pas utiliser ce qui se trouve sous les haies de thuya), ou le bois raméal (déchets de coupe passés dans un broyeur).

Règle n°4 : trouver une alternative aux traitements chimiques : éviter, au maximum, l'usage de produits pesticides ; préférer :
- les larves de coccinelle, dont chacune peut dévorer plus de 100 pucerons par jour.
- les pièges à phéromones attirent les mâles d'insectes, qui se retrouvent englués, et donc incapables de se reproduire.
- le purin d'orties, qui se prépare de la façon suivante :
recouvrir 750 g de feuilles coupées finement, de 5 l d'eau.
15 jours plus tard : filtrer.
Utilisation : 1) dilué à 20%, lutte contre les maladies cryptogamiques, ou activateur de croissance.
2) dilué à 10 %, anti-pucerons.
3) tel quel, activateur de compost.

Rendez-vous les 23 et 24 octobre 2010 pour la 2ème édition des 'journées du jardin et des saveurs', au Parc des loisirs d'ARVERT

SIVOM PRESQU'ILE D'ARVERT
(La Tremblade – Arvert –Etaules – Chaillevette – St Augustin – Les Mathes)
PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE

ENFANCE : 3 – 12 ans

Programmation Centre de Loisirs période estivale 2010

Le Centre de Loisirs Cantonal accueille les enfants de 3 à 12 ans durant les mois de juillet et août. Les enfants sont répartis en 4 tranches d'âges différentes : 2.5 – 3 ans (certificat de scolarité obligatoire pour les enfants de 2.5 ans) ; 4 – 5 ans ; 6 – 7 ans ; 8 – 12 ans.

Sortie plage

Activité tir à l'arc

Chaque tranche d'âge trouvera un planning d'activités, de sorties, et un rythme de vie adapté à l'âge et aux envies des enfants.

Du 5 au 9 juillet :

- Stage HIP-HOP pour les 8 – 12 ans
- 2 journées ateliers création « poissons Nomades », à MESCHERS pour les 8 – 12 ans + visite de l'exposition

Du 12 au 16 juillet :

- Stage multisports pour les 6 – 12 ans
- Journée plage pour les 4 – 12 ans à La Palmyre

Salle ordinateurs de La Treille

Du 19 au 23 juillet :

- Mini camp FERME pour les 6 – 8 ans à MOUTIERS SOUS ARGENTON (79)

Du 26 au 30 juillet :

- Mini camp multi activités au Lambon (79) : Kayak, tir à l'arc, courses d'orientation, …
- Journée plage pour les 4 – 12 ans à La Palmyre
- Vendredi 31 juillet à partir de 18H30 : fête du Centre de Loisirs (spectacle mis en scène par les enfants)

Du 16 au 20 août :

- Mini camp "détente" aux Mathes pour les 6 – 12 ans : piscine, Rosalie, mini golf, balade, plage, ….
- Journée plage pour les 4 – 12 ans à La Palmyre

JEUNESSE 11 – 18 ANS « Maison de La Treille »

Programmation Maison de La Treille, période estivale 2010 :

Du 5 au 9 juillet :

- Séjour SURF sur l'île d'Oléron à Grand Village : 12 places. Au programme : 1H30 de surf par jour, plage, randonnée VTT, randonnée pédestre, jeux sportif sur la plage.

Du 23 au 28 août :

- Séjour Multi sports à SOULAC SUR MER (33) : 12 places. Au programme : randonnée VTT, pédestre, jeux sportifs sur la plage, détente...

Camp Lambon

Camp Lambon

Sortie karting avec les jeunes de La Treille

Une programmation détaillée des activités de la Treille sera affichée au sein de la structure pour l'ensemble de la période. Au-delà des activités et sorties prévues par les animateurs, les jeunes pourront être force de proposition sur leurs envies. Des soirées seront également prévues (jeux de société, jeux sportif, …..).

Activités sportives au gymnase des Bengalis

Pour toute demande de renseignements ou d'inscription, contactez Elodie ou Greg ***au 06.20.62.84.81 ou par mail : latreille-sivom@orange.fr***

La saison 2009-2010 s'achève. Au cours de ce premier semestre, on a pu apprécier :

Paris Paname

16 janvier : Jazz manouche avec Paris Paname, un guitariste virtuose
27 mars : soirée cabaret avec Les Popettes, un régal de drôlerie
24 avril : concert classique avec A PIACERE Mozart père et fils, Haydn, Holst, un très bon concert
15 mai : contes et chansons, Pierre Dumousseau drôle et poétique, Stéphanie Brouard , une voix d'une grande pureté
12 juin : comédie, Scènes de ménage par la Compagnie théâtrale Trembladaise des mots, des cris et du rire

A Piacere

Un programme varié qui pouvait satisfaire tous les goûts d'un public qui s'est fait rare. Quelques randonnées, quelques balades à vélo.

Les Popettes

Balades à vélo

Randonnées

P. Dumousseau

PROGRAMME DE LA SAISON 2010-2011

Le conseil d'Administration du Foyer Rural travaille actuellement à l'élaboration du programme de la saison 2010 – 2011.

16 octobre 2010 à 20 h 30 : *Concert* - Grand ensemble de cuivres Divertimento - musique classique, jazz, variété, musique de films...

20 novembre 2010 à 20 h 30 : *Cabaret* - La boîte à punaises de Tatan Madeleine par la Compagnie Juste-Nez

15 décembre 2010 à 15 h : *spectacle jeunes* en collaboration avec la Municipalité et les Parents d'Elèves (FCPE)

15 janvier 2011 : Théâtre - Lettre d'une inconnue de Stefan Zweig par la Compagnie « Mille et Une Vagues »

30 janvier 2011 à 14 h 30 : *Loto*

NOUVELLES ACTIVITÉS

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural est heureux de vous annoncer la naissance de trois activités :

– **Danses traditionnelles du monde** :
le mercredi de 18h à 19h - petite salle du gymnase à partir du 15 septembre
participation 1 € par séance

– **Atelier Théâtre :** la troupe amateur du « Théâtre de l'Aparté » voit le jour. Elle a fait ses premiers pas le mardi 25 mai de 20h30 à 13h dans la petite salle des fêtes d'Arvert, pour une séance de lecture. Toutes les personnes qui désirent brûler les planches sont les bienvenues. Reprise le mardi 7 septembre

– **Tarot** : si des personnes sont intéressées, cette activité pourrait avoir lieu : le jeudi de 15h à 18h - local du Foyer Rural à partir d'octobre 2010

Pour tout renseignement, téléphoner au : 05 46 36 44 03 ou 06 29 59 65 71 ou bien consulter le site du Foyer Rural : http://foyer-rural-arvert-17.wifeo.com

PRIX DES INCORRUPTIBLES

Le Foyer Rural avec la participation de la Bibliothèque Municipale et celle des Parents d' Elèves FCPE a proposé aux enseignants de faire participer leurs élèves au 21° prix prix des INCORRUPTIBLES, prix national de littérature jeunesse décerné par les jeunes lecteurs eux-mêmes.
Cette action a reçu de la part des maîtres un accueil enthousiaste car ils y ont vu un moyen supplémentaire pour amener les enfants à la lecture et au plaisir de lire.

Après avoir lu 5 ou 6 ouvrages selon le niveau pendant l'année scolaire, le vote s'est déroulé les 7 et 10 mai. Chaque élève de l'école élémentaire et de la grande section de maternelle, muni de sa carte d'électeur a glissé dans l'urne un bulletin portant le titre de son livre préféré, a signé la feuille d'émargement et s'est vu remettre un diplôme d'INCORRUPTIBLE. Il a été ensuite procédé au dépouillement et à la proclamation des résultats :
niveau maternelle : Camille lit une histoire de Jacques DUQUENNOY
niveau CP : Les Baisers de mademoiselle Zazie de Thierry LENAIN
niveau CE1 : Le pyjama de Tibi de ZIDROU
niveau CE2-CM1 : Tes petits camarades de Valérie DAYRE
niveau CM2 : Un hanneton dans le plafond de Martine POUCHAIN
Ces résultats ont été transmis à Paris et nous attendons maintenant les titres et le nom des auteurs couronnés par ce prix national.

Dans le cadre de cette action qui alliait lecture et exercice de la démocratie, les enfants de l'école élémentaire ont pu rencontrer et apprécier les talents de Marc DANIAU illustrateur et aussi auteur d'ouvrages de littérature pour la jeunesse.
Cette action en partenariat avec les écoles sera reconduite pour l'année 2010-2011.

RAPPEL ! ... RAPPEL !
ECLADE DU FOYER RURAL
Samedi 21 août 2010
avec Myriam et son orchestre
Prix : adulte 23 €, enfants - 12 ans : 11 €

ESAT TRANSITION GAIA 17

Les habitants d'Arvert nous connaissaient sous le nom du CART. Cette structure avait un statut expérimental depuis une trentaine d'années. Nous sommes désormais l' ESATde Transition GAIA 17.

Autre changement, l'association OIDR (Œuvres et Institutions des Diaconesses de Reuilly) à laquelle nous appartenons est devenue Fondation Diaconnesses de Reuilly (Fondation reconnue d'utilité publique).

L'ESAT de Transition GAIA17 accueille toujours le même public : des personnes en situation de handicap psychique, intellectuel ou mental , orientées vers nous par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

« Transition » car notre projet est d'accompagner ces personnes vers une autonomie et vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail. Le foyer et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale viennent compléter le dispositif GAIA17 "ESAT de Transition".

Au sein de l'ESAT, il y a plusieurs ateliers à Arvert : espaces verts, cuisine-traiteur, ménage-lingerie. Si vous êtes intéressés par ces prestations, vous pouvez nous joindre au 05 46 36 41 58.

A Ronce les Bains, nous avons une friperie "Les Toiles de Mer" (remise en état des vêtements donnés et vente de ces vêtements) sur l'Avenue Beau Préau. Actuellement ouverte les mercredis et samedis matin. L'été va arriver et comme tous les ans nous ouvrirons la boutique plus souvent, à partir du 5 juillet les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h30 à 13h.

Cordialement
Audrey MILCENDEAU, Coordinatrice ESAT
06 01 18 56 55

MODEL ARVERT CLUB 17 (MAC17)

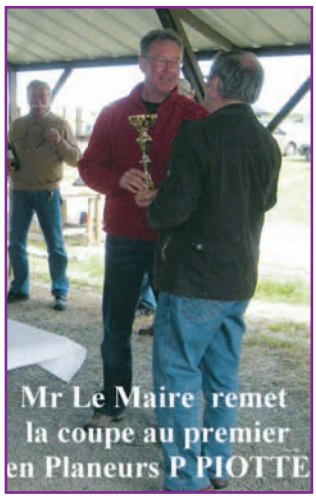

Les 15 et 16 mai le Model Arvert Club 17 a organisé sur son terrain un concours maquette National AVION et PLANEURS.

8 concurrents inscrits en planeurs venus de Bordeaux, Niort, Poitiers, ont pu voler ces deux jours grâce à une très bonne météo. L'aérologie très particulière au tour de notre terrain, avec beaucoup d'ascendances a été appréciée par tous, plus de cinquante vols ont été enregistrés.

En avion un concurrent en classe internationale et deux en National, ont validé nos pistes en herbe pour ce genre de concours. La piste en dur sera agrandie à 100m par 10 m cet été pour recevoir de plus grands avions.

Monsieur le Maire a décerné les coupes le dimanche après-midi aux vainqueurs :

National planeur :
Mr PIOTTE Patrick 1er et Mr ANDRE Jacques 2ème.
International Avion F4C :
Mr BUSOM Fabien
National AVION
Mr MARLIN Philippe .

Merci aux bénévoles de l'association, et aux juges, qui ont permis la réussite de ce premier concours.

En juin et septembre des stages de formation au pilotage avion et hélicoptère sont organisés semaines 24 et 36, en juillet et août la formation sera organisée en fonction de la disponibilité des moniteurs sur rendez vous.

Pour tous renseignements complémentaires :
TEL 05 46 36 87 02 - E-Mail MAC.17@wanadoo.fr

DELRIEU Pierre
Président M.A.C 17

PÉTANQUE ALVERTONNE

Comme tous les ans, la Pétanque Alvertonne reprend ses activités. Voici les dates des rencontres :
- 07 - 21 Juillet 2010
- 04 - 18 Août 2010
- 01 Septembre 2010
Si les joueurs sont nombreux : 1 concours par semaine le mercredi au lieu du vendredi.

Prix de la Ville d'Arvert le 18 Août 2010
La Pétanque compte sur votre présence et vous en remercie.

Le Bureau

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents d'élèves remercient les parents, les grands-parents, les instituteurs des deux écoles, les élus et tous les commerçants d'Arvert qui ont aidé ou donné des lots pour organiser ***le loto qui a eu lieu le Dimanche 1 mars à 14h30 à la salle des fêtes d' Arvert.***

Cette année, nous avons avec le Foyer Rural participé au concours de Lecture et au Spectacle du Canarval. Pour clôturer l'année scolaire, une fête des écoles était organisée avec un spectacle offert aux enfants dont le titre est le Cabaret Enchanté joué par la troupe NVP suivi le soir d' un repas champêtre.
L'association est toujours ouverte à l'accueil de nouveaux parents même de façon ponctuelle.

ASSOCIATION TOUS EN PISTE

L'association **TOUS EN PISTE** propose de vous apprendre, en toute convivialité et détente,
les danses de société et de loisirs.

DES DANSES DE BAL (VALSES, TANGO, PASO, JAVA...)

AUX DANSES LATINES (CHA CHA, SALSA, SAMBA...)

EN PASSANT PAR LES DANSES SOLO (MADISON, DISCO...)

SANS OUBLIER BIEN SÛR "L'ÉTERNEL" ROCK.

Deux moniteurs vous apprendront des variations simples accessibles à tous.
Le mardi de 20 h à 21h30 - Cours débutants dans la petite salle au-dessus du gymnase d' Arvert
Reprise des cours : MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 - 1er cours GRATUIT.
Renseignements : Cécile Meert - 05 46 36 81 79 - 06 08 84 36 35

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes d'Avallon a célébré avec succès les 110 ans de la Frairie d'Avallon.
Le Corso fleuri était composé cette année de 25 chars. La forte mobilisation des participants montre combien cette fête est importante pour tous. On a pu y voir beaucoup de jeunes des environs. Le temps nous a permis la réussite de cette fête. Chacun a pu se mobiliser pour fêter ces 110 ans.
Le traditionnel feu d'artifice a également attiré une foule massive. Les applaudissements étaient nombreux.
Je remercie toutes les personnes, donateurs et bénévoles, qui ont permis l'organisation de cet événement fort apprécié.

Le Président
D. GRASSET

NATVERT, VOUS CONNAISSEZ ?

Le pont des Cottards, photo Marianne Boutrit

Nature en Pays d'Arvert, plus familièrement Natvert, est une association de bénévoles qui se propose de faire mieux connaître les beautés naturelles de la Presqu'île aussi bien à ses habitants qu'à ses visiteurs, et de participer à la protection de cet environnement exceptionnel.

Ceux qui disposent d'Internet trouveront toutes les informations à son sujet sur le site **www.natvert.fr.**

Que ceux qui n'en disposent pas sachent que l'association est née il y a cinq ans à Arvert, où elle est domiciliée (Nature en Pays d'Arvert, Mairie d'Arvert, place Jacques Lacombe 17530 Arvert). Elle a maintenant plus de 300 adhérents, auxquels elle propose chaque année des sorties sur le terrain en petits groupes et des conférences sur des sujets d'intérêt local, mais aussi sur des thèmes nationaux tels que les problèmes énergétiques, climatiques et environnementaux. Elle aide aussi à l'équipement de sentiers de découvertes.

Le programme annuel est diffusé via Internet, mais aussi via les offices de tourisme. Un repas est organisé à l'occasion de l'Assemblée Générale des adhérents, qui a lieu en fin d'année.

La cotisation annuelle donne accès aux sorties et aux conférences. Elle est actuellement de 6 euros. Mais ces manifestations sont aussi ouvertes aux non membres, moyennant un droit d'entrée de 5 euros pour chacune.
Le président est :
Jean-Pierre Boisnard (06 85 74 27 38)
et la secrétaire Annick Dumont-Jammet
(05 46 75 02 45).
Le responsable des sorties est Eric Bahuon
(05 46 36 95 32) et celui des conférences Bernard Durand (05 46 36 95 14). *Vous trouverez auprès d'eux plus d'informations.*

Nous sollicitons toutes les bonnes volontés, pour aider au développement de l'association et lui permettre d'étoffer son offre.

CONFÉRENCE NATVERT :
Jeudi 23 Septembre à la Salle des Fêtes

La Forêt de la Coubre, son histoire par Michel Binot, son exploitation par le responsable de l'ONF.

DEUX MÉDAILLÉES À L'UNRPA

Mesdames Bariteau Gilberte et Bernard Louisette ont reçu une médaille pour leur présence assidue au sein de cette Association depuis 1977 pour Madame Bariteau et depuis 1982 pour Madame Bernard Louisette trésorière jusqu'en 2004.

Toutes les deux ont participé activement aux activités du Club.

C'est donc au cours de la réunion hebdomadaire du jeudi que Madame Bariteau a reçu médaille et bouquet de fleurs en présence de ses amis du club. Il s'en est suivi un goûter fort apprécié.

Madame Bernard étant à la maison de retraite d'Arcy à Etaules, c'est le Président et les deux vice-présidents qui sont allés lui remettre sa médaille et fleurs.

FITNESS CLUB

http:// lefitnessclub.canalblog.com

Salle de sports d'Arvert

Mardi	Jeudi
Renforcement Musculaire 19h-19h45 Step 19h45-20h30 	Abdos-fessiers 19h30-20h LIA- aérobic 20h-20h45

Vous souhaitez améliorer votre forme et votre santé ... le Fitness club vous propose des activités efficaces et ludiques.

Les cours continuent cet été du mardi 6 juillet au jeudi 19 août...

....alors n'hésitez plus, venez essayer à la salle de sports d'ARVERT, rue du Bourg (à côté de l'école maternelle).

Tél. Brigitte : 06 14 34 95 17
ou brigittehomon@wanadoo.fr

CULTE CATHOLIQUE

OFFICE : Tous les samedi soir à 18h30 (voir sur la porte de l'Eglise).

ASSOCIATION PAROISSIALE ST-ETIENNE

L'Association St-Etienne a organisé la **KERMESSE annuelle le dimanche 4 juillet 2010**

AU PROGRAMME :

11h. :	Messe dans la cour du Presbytère
12h. :	Apéro offert par la Paroisse
12h.30 :	Repas champêtre (ou en salle) selon le choix de chacun
15h. :	stands, jeux, buvette, loterie
18h.30 :	tirage de la tombola
20h. :	repas chaud traditionnel

ERF PAROISSE DES ILES DE SAINTONGE

Nous vous souhaitons un été 2010 joyeux et fraternel. J'ai le plaisir de vous annoncer un grand événement paroissial. L'arrivée en juillet d'un second pasteur, Olivier DEAUX . Notre deuxième poste pastoral pourvu, la paroisse devrait assurément voir ses activités se multiplier et les occasions de rencontre et de partage se renforcer.

Dès à présent inscrivez sur vos agendas le samedi 3 juillet date de la Kermesse et de la soirée Grillades
Comme chaque année la liste des sorties d'été est à consulter sur le "Protestant des Iles".

Pour vous inscrire Christine DURIEZ T 05 46 36 40 02.

Enfin, je vous informe que le Groupe des Iles de Saintonge des Eclaireurs Unionistes de France, a organisé le 26 juin une démonstration de JOUTES NAUTIQUES au port de Coux.

Claude SEUGNET

... Manifestations ...

Juillet

Tous les mercredis : **Tournois de pétanque** au Parc de Loisirs à partir de 14h. Inscription 5€ par joueur.
Renseignements : 05 46 36 80 34 (Président) ou 05 46 36 97 71 (office tourisme).
Samedi 3 : **Kermesse-Eglise réformée** 19, rue du bourg : activités diverses et repas.
Dimanche 4 : **Kermesse St Etienne Presbytère catholique** 4 rue du Bourg. Repas midi et soir, jeux.

Mardi 13 : **Groupe folklorique** à 21h au parc des loisirs. **Spectacle gratuit. Bal gratuit à 23h.**
Mercredi 14 : **Jeux + Rallye adultes** à 16h au parc des loisirs.
Retraite aux flambeaux : départ salle des fêtes à 22h30.
Feu d'artifice route de Villeneuve à 23h puis **bal** **gratuit.**

Samedi 17 : **Concert à l'Eglise**. Académie musicale de Royan (**GRATUIT**).
Dimanche 18 : **Eclade de Moules et Soirée Dansante** à la Grève à Duret - Comité des Fêtes d'Avallon. Tél. : 06 15 13 68 35.

Du 19 au 31: **Tournois de Tennis seniors et jeunes** organisé par le Tennis Club d'Arvert. Réservation : 06 75 48 12 58

Samedi 24 : **Coux en Fête** (visite de cabanes ostréicoles, expos artistes, artisans d'art...)
Port de Coux de 10h à 23h. Repas (paiement à l'inscription : 05 46 36 40 36 ou 05 46 36 97 78),
Balade contée à partir de 21h. **GRATUIT**.

Août

Tous les mercredis : **Tournois de pétanque** au Parc de Loisirs à partir de 14h. Inscription 5€ par joueur. Renseignements : 05 46 36 80 34 (Président) ou 05 46 36 97 71 (office tourisme).
Dimanche 1 : **Brocante** du **COS** au Parc de Loisirs de 8h à 19h.
Dimanche 8 : **Fête du Port** à la Grève à Duret, Brocante... **Repas moules frites** à 19h - **Spectacle sosie Polnareff** à 22h.
Feu d'artifice à 23h. Comité des Fêtes d'Avallon 06 15 13 68 35.

Jeudi 12 : **Jeudis musicaux** : clavecin et viole de gambe, Eglise d'Arvert. 21h. Entrée : 12€.
Blandine Rannou - Guido Balestracci

Vendredi 13 : **Rallye pédestre** à 16h au Parc de Loisirs et repas tiré du panier
(chacun apporte son repas) **Animation gratuite.** (DJ - Bal)

Samedi 21 : **Eclade de moules et Bal** organisé par le Foyer Rural, salle des Fêtes, 20h30. Animation : MYRIAM et son orchestre.
Renseignements : 05 46 36 44 03 (Foyer Rural)
ou 05 46 36 97 78 (office tourisme).
Samedi 28 : **Remontée de la Seudre :** à pied, à cheval, à bicyclette (autour de Mornac).
Dimanche 29 : **Remontée de la Seudre :** planche à voile, canoë, voilier...de La Tremblade à l'Eguille.

Septembre

Dimanche 5 : **Soirée Malgache** à la Salle des Fêtes, organisée par l'Eglise Réformée.
Samedi 19 : **Course cycliste : Boucles de la Seudre à Arvert** (2ème jour)
Jeudi 23 : **Conférence "La forêt de la Coubre"** Nat'Vert. Salle des fêtes - 20h.

Etat Civil

DECES

Ils nous ont quittés...

DUGUEPEROUX Geneviève Angèle Félicité veuve LATAPY,
âgée de 74 ans, le 3 janvier 2010

DROUILLARD Madeleine Angèle Lucette veuve CHOUMIL,
âgée de 90 ans, le 27 janvier 2010

MEDANA Pierrette Andréa épouse GROS,
âgée de 70 ans, le10 février 2010

COUREAU Robert Marcel,
âgé de 59 ans, le 12 février 2010

BLANCHARD Micheline épouse GRENON,
âgée de 78 ans, le 23 février 2010

GAILLARD Gaston Marcel,
âgé de 94 ans, le 28 février 2010

TERRIEN Manon Véronique, le 21 février 2010

MACRADÉ Lucien Maurice,
âgé de 88 ans, le 19 mars 2010

GRILLEAU Marie-Ange Christiane Claudie Marinette veuve HUAN, âgée de 59 ans, le 23 mars 2010

BÉNARD Dominique Georges,
âgé de 59 ans, le 20 mars 2010

MAURICE Marie-Claude veuve TAMISIER,
âgée de 68 ans, le 24 mars 2010

BARBÉ Marie-Ange Gabrielle Françoise épouse CHAPEAU, âgée de 58 ans, le 12 avril 2010

HERVOIR Jacky, âgé de 64 ans, le 14 avril 2010

PIET Jean, âgé de 70 ans, le 26 avril 2010

RIOUALL Christiane veuve CAILLAUD,
âgée de 82 ans, le 25 avril 2010

LENFANT Lucienne Adrienne veuve BOURDONNEAU,
âgée de 94 ans, le 9 mai 2010

CHENNEBAULT Louisette veuve BOBIN,
âgée de 95 ans, le 31 mai 2010

BILLAUDEAU Georges Hippolyte,
âgé de 91 ans, le 7 juin 2010

NAISSANCES

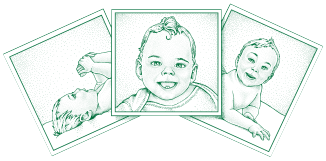

LESTRADE Maëlia Guylaine Danielle,
née le 5 janvier 2010 à PAU

NEAU Gautier Benoit Alain,
né le 9 janvier 2010 à ROYAN

CLEMENCEAU Noa Francis Joël,
né le 26 janvier 2010 à ROYAN

GRIZON Margaux Louise,
née le 6 mars 2010 à ROYAN

MARTIAL Jessy
né, le 01 avril 2010 à ROYAN

MARTIAL Shwon,
né le 01 avril 2010 à ROYAN

THEUIL Camille Julia-Alexandra,
née le 22 avril 2010 à ROYAN

GEOFFROY Timothy Jean-Marie,
né le 12 mai 2010 à ROCHEFORT

JOUART Noah Louka,
né le 20 mai 2010 à SAINTES

TONNAY Salomé Béatrice Michelle,
née le 3 juin 2010 à ROYAN

ROUSSELOT Poé Virginie Claire,
née le 5 juin 2010

MARIAGES

Jean-Yves Guy GRANDENER
et **Marie-José DE ALMEIDA**,
le 3 avril 2010

Steven Julien BERTHO
et **Marie-Ange Nicole Marguerite-Marie BATEZAT**,
le 22 mai 2010

Un peu d'histoire... OU ET QUAND ?

Que peut bien montrer cette photo? Où a-t-elle été prise?

Le cliché a été réalisé depuis l'ancien préau couvert de l'école élémentaire, donnant sur la rue des Tilleuls. Il montre le mur en partie aveugle de deux cellules de prison(ou plutôt de dégrisement) désaffectées depuis longtemps.
On ne sait si elles ont servi à incarcérer les nommés BO... et BE... qui, un jour de décembre 1791, sans doute sous l'emprise de l'alcool, ont été arrêtés par la force publique(Garde Nationale) pour violence chez le cabaretier FLEURET puis injure à la Municipalité pour le premier, et jets de pierre ainsi que tentative d'incendie de la prison pour son acolyte mécontent.
On notera cependant la clémence du jugement prononcé, dont les attendus stipulent que compte tenu de la personnalité des inculpés, « la sévérité que prescrit la justice » doit être appliquée avec « l'indulgence que conseille la charité ».
Mais la prison de cette fin de XVIII^{ème} siècle n'était certainement pas la même que celle qui fait l'objet de la photo, laquelle est plus récente, sans que l'on en connaisse précisément la date d'édification (XIX^{ème} siècle peut-être) pas plus que le temps de service.

A votre Service

Garde des Médecins

La NUIT, le WEEK END et les JOURS FÉRIÉS :
Vous avez besoin de soins,
vous pouvez joindre un médecin en faisant le :
05 46 27 55 20
il vous indiquera la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, faites le : 15

MEDECINS

Docteur FEYDIT et CHAPUIS
05 46 36 41 97

PHARMACIE

VASSAL - LERNO Arvert
05 46 36 45 13

INFIRMIERS

Mme BRION Catherine
et Mme VALLOT Valérie
48 bis, avenue de l'Etrade
05 46 36 81 43

M. THONNEAU
et Mme BARRAUD **05 46 36 84 37**

AMBULANCES

Presqu'Ile d'Arvert
05 46 36 01 40

VETERINAIRE

Docteur MAFFART
05 46 36 48 16

KINÉSITHÉRAPEUTE

TELLIEZ David
15, Cité de Fouilloux
05 46 23 02 62

PHARMACIES

1) Les gardes commencent le vendredi à **19 h 30** et se terminent le vendredi soir suivant à 19 h 30. 2) Il peut y avoir des modifications pour des raisons impératives et indépendantes de la volonté des pharmaciens. La pharmacie de garde est indiquée sur la porte de chaque pharmacie.

SECOURS

POMPIERS : 18
SAMU : 15
SECOURS EN MER :.....05 46 85 14 33
HÔPITAL MALAKOFF A VAUX-SUR-MER :.....05 46 39 52 52
CENTRE ANTI-POISON A BORDEAUX :.....05 56 96 40 80
CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE A SAINTES : 05 46 93 53 44

Directeur de la publication : Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert
Rédaction : Commission Municipale de l'Information : Yvan BAUD, Sylvie MARC, Michel BRIANT, Bernard LAMBERT, Christiane AUBIER, Guy CHAGNOLEAU, Jean-Paul PERAUDEAU, Suzy JACQUES-LAMY, Janick ROY, Eric BAHUON, Annie DOUBLET, François SOURBE
Réalisation et impression : Imprimerie Atlantique Offset La Tremblade - 05 46 36 00 18 - imprimé sur papier recyclé